



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6061  
24 novembre 1964  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LE CONFLIT ARME QUI A OPPOSE  
ISRAEL ET LA SYRIE LE 13 NOVEMBRE 1964 DANS LE SECTEUR NORD DE  
LA LIGNE DE DEMARCATION D'ARMISTICE CREEE PAR LA CONVENTION  
D'ARMISTICE GENERAL ENTRE ISRAEL ET LA SYRIE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de communiquer un rapport que le chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve lui a adressé de Jérusalem au sujet de l'incident qui a eu lieu le 13 novembre 1964 dans le secteur nord de la ligne de démarcation d'armistice entre Israël et la Syrie.

1. J'ai l'honneur de rendre compte du très grave incident survenu le 13 novembre 1964 dans le secteur nord de la ligne de démarcation d'armistice (LDA) entre Israël et la Syrie, en particulier dans le secteur de Tel-El-Qadi. Je décrirai tout d'abord le déroulement de l'incident, puis j'exposerai les circonstances qui l'ont précédé et qui expliqueront pourquoi il a revêtu une telle gravité. Le présent rapport traitera donc de l'incident lui-même, des circonstances qui y ont mené et de l'atmosphère de tension qui règne entre les deux pays.

I

L'incident du 13 novembre 1964

2. Les diverses phases de l'incident ont été observées, consignées et immédiatement signalées par les observateurs militaires des Nations Unies qui se trouvaient dans les postes d'observation des Nations Unies (PO), à savoir : du côté israélien de la LDA, le PO No 1, situé au point 2113-2949 dans le secteur de Tel-El-Qadi; du côté syrien de la LDA, le PO Alpha, situé au point 2130-2951 au nord-est de Tel-El-Qadi et aussi, pour les dernières phases de l'incident, le PO No 2 situé au point 2118-2908, du côté israélien de la LDA.

3. Les renseignements extraits des notes prises dans les PO ont été complétés par les résultats des enquêtes sur les lieux (interrogatoires de témoins, examen des indices) effectuées après l'incident à la demande de la Syrie (plaintes syriennes No 8042 et 8044) et d'Israël (plainte israélienne No 8043).

4. Selon le PO No 1, l'incident s'est déclenché à 13 h 27 (dans le corps du présent rapport, c'est l'heure locale qui est utilisée). Le PO No 1 a signalé qu'à ce moment on a ouvert le feu d'une position située à l'ouest du village syrien de Nukheila (point 2110-2960), sur une position israélienne située à 200 m au nord-ouest du poste. Le PO Alpha a entendu à 13 h 28 un coup de feu isolé de provenance inconnue. Il ressort des rapports d'enquête que l'objectif du coup de feu syrien n'était pas la position israélienne située à 200 m au nord-ouest du PO No 1, mais une patrouille militaire israélienne qui se trouvait dans le secteur et qui ne pouvait être observée du PO No 1. Le fait que le tir a bien été déclenché du côté syrien a été confirmé par le rapport d'enquête sur la plainte syrienne No 8042 alléguant qu'à 13 h 27 environ un véhicule blindé israélien de transport de troupes avait pénétré d'environ 50 m en territoire syrien. Un témoin syrien a déclaré, et un autre témoin syrien a corroboré, qu'un coup de semonce a été tiré lorsqu'une patrouille israélienne, se dirigeant vers l'ouest le long de la piste israélienne reconstruite sur la lisière nord de Tel-El-Qadi, a pénétré dans la zone où des Israéliens avaient déjà empiété en territoire syrien, selon une plainte syrienne antérieure du 3 novembre 1964.

5. Le PO No 1 et le PO Alpha ont signalé l'un et l'autre que dès que les tirs ont commencé, ils ont été nourris de part et d'autre. Des canons sans recul, des fusils et des mitrailleuses lourdes sont entrés en action immédiatement. Dix minutes plus tard, des blindés et des mortiers se sont joints aux échanges de coups de feu entre les positions de Nukheila et du Tel-El-Qadi. On était de toute évidence prêt, de part et d'autre, à un bombardement violent. A 13 h 43, des positions syriennes à Tel Azaziat (2127-2924) ont ouvert le feu avec des canons antichars sans recul, apparemment sur des blindés israéliens se trouvant sur le Tel-El-Qadi. Cinq minutes plus tard, Tel Azaziat semblait tirer vers un objectif situé plus au sud, au voisinage du kibboutz de Dan (2115-2937). A 13 h 49, des canons antichars syriens ont ouvert le feu de la route menant du PO Alpha à Banias. A 14 heures, des obus de canons syriens tirant d'une position au nord du PO Alpha sont tombés sur le Tel-El-Qadi. On a vu des incendies dans le kibboutz de Dan à 14 h 5, et dans le village syrien de Nukheila à 14 h 19.

6. Lorsque, après 13 h 30, les rapports des observateurs militaires des Nations Unies ont montré que l'incident prenait des proportions sérieuses, le Président de

la Commission mixte d'armistice a entrepris d'organiser un cessez-le-feu aussi rapidement que possible. A 13 h 50, le bureau de Damas de la Commission mixte d'armistice a été chargé d'informer le chef de la délégation syrienne que le Président proposait un cessez-le-feu pour 14 h 30. La même proposition a été faite à Tibériade au chef de la délégation israélienne. Lorsque ce dernier a fait connaître son acceptation, à 14 h 15, il a été informé que l'on n'avait pas encore pu entrer en contact avec le chef de la délégation syrienne. A 14 h 40, le Président a été informé de Kuneitra que l'on avait réussi à joindre l'officier syrien commandant sur le front et qu'il avait accepté un cessez-le-feu commençant 20 minutes plus tard, ce qui lui laisserait le temps d'informer tous les intéressés. A 14 h 46, le commandant syrien et le chef de la délégation israélienne avaient l'un et l'autre accepté un cessez-le-feu pour 15 heures, ce dont les postes d'observation des Nations Unies ont été avisés.

7. A 14 h 50, le chef de la délégation israélienne a fait savoir au Centre de contrôle des Nations Unies à Tibériade que son acceptation du cessez-le-feu n'était pas définitive, car il n'avait pu joindre toutes les positions israéliennes.

A 14 h 56, deux postes d'observation des Nations Unies ont signalé que Tel Azaziat venait d'être bombardé "par trois avions israéliens", selon l'un des postes, par "deux avions à réaction israéliens", selon l'autre. Deux minutes plus tard, des observateurs militaires des Nations Unies ont signalé le bombardement de positions syriennes le long de la route Baniyas-Kuneitra. A 15 heures, des avions à réaction israéliens ont mitraillé Tel Azaziat, qui a également été bombardé par deux blindés de Shear Yashuv.

8. Les attaques aériennes israéliennes se sont poursuivies après 15 heures. Les observateurs des Nations Unies ont signalé à 15 h 3 que des avions israéliens avaient lâché une dizaine de bombes sur Tel Azaziat, puis en avaient lâché d'autres. A 15 h 10, ils ont signalé que des avions israéliens lâchaient des bombes au phosphore sur Tel Azaziat et attaquaient également à la mitrailleuse. A 15 h 13, Tel Azaziat a en outre essuyé le feu de blindés israéliens tirant de Shear Yashuv.

9. Informé à 15 h 1 de la raison que le chef de la délégation israélienne avait donnée de la non-observation du cessez-le-feu par Israël - à savoir que les lignes

de communication avec certaines positions étaient coupées - l'adjoint au chef de la délégation syrienne a déclaré qu'à tout le moins les avions israéliens devaient être retirés. A 15 h 8, le chef de la délégation israélienne a accepté un nouveau cessez-le-feu pour 15 h 30. Le délégué de la Syrie a fait de même. Les attaques aériennes israéliennes ont pris fin trois minutes avant l'heure fixée pour le cessez-le-feu. A 15 h 19, des avions israéliens ont bombardé la route de Kuneitra, à l'est du PO Alpha. Quatre avions israéliens ont bombardé une position à l'est du même PO à 15 h 21. Une autre position syrienne, située à l'ouest nord-ouest du PO Alpha, a été bombardée par des avions israéliens à 15 h 23, et, à 15 h 27, une position située à environ 1 kilomètre au nord nord-est de Mohr Chabba (2117-2965) a été attaquée à la bombe et à la mitrailleuse par six avions israéliens. A 15 h 30, le cessez-le-feu est devenu effectif de part et d'autre.

10. L'incident du 13 novembre a malheureusement fait des tués et des blessés et causé des dégâts matériels. Les observateurs militaires des Nations Unies qui ont enquêté sur la plainte israélienne ont été informés que trois soldats avaient été tués et neuf blessés (dont cinq grièvement) sur le Tel-El-Qadi et que deux membres du kibboutz de Dan avaient été blessés au cours du bombardement. Le kibboutz lui-même avait été sérieusement endommagé. A la colonie de Shear Yashuv, les dégâts avaient été relativement mineurs tandis qu'au kibboutz de Dafne il y avait eu quelques dégâts, causés apparemment non par des coups directs mais par des obus de mortier tombés tout près. Au kibboutz de Dan, les silos à grains et à fourrage avaient été atteints par des obus et la pouponnière par trois obus de mortier. Quatre obus avaient atteint le mur du musée de Dan, qui avait été sérieusement endommagé. Le gymnase avait été endommagé lui aussi. Le groupe électrogène et le dépôt de carburant avaient brûlé.

11. Au cours de l'enquête sur la plainte de la Syrie, l'officier de liaison syrien a confirmé les pertes syriennes : 7 tués et 26 blessés, pour la plupart des civils. Quant aux dégâts matériels, les observateurs des Nations Unies n'ont pas été autorisés, le 14 novembre, à se rendre à tous les points qui, selon la plainte syrienne, avaient été atteints par l'artillerie israélienne ou bombardés par l'aviation israélienne le 13 novembre. Ils se sont rendus au village de Nkheila. Celui-ci avait déjà été bombardé par l'artillerie le 3 novembre (voir la partie III

du présent rapport). Un observateur des Nations Unies qui enquêtait sur l'incident du 13 novembre a constaté que Nukheila avait subi de nouveaux dégâts le 13 novembre. Des avions israéliens attaquant à la mitrailleuse avaient causé des dégâts mineurs dans le village d'Abbasieh. Des observateurs militaires des Nations Unies ont vu un énorme cratère aux abords ouest de Baniyas et une grosse bombe qui n'avait pas explosé aux abords sud du village de Massada. Sur le chemin de Massada, l'officier de liaison syrien leur avait signalé une vaste zone calcinée sur le Tel Ahmar. Dans cette zone calcinée, située près de la route, on pouvait très clairement voir un gros fragment de ce qui aurait pu être l'enveloppe d'une bombe au napalm. Les observateurs des Nations Unies n'ont pas été autorisés à inspecter les lieux pour s'assurer qu'ils avaient été brûlés par une bombe au napalm comme le déclaraient les Syriens. Ils n'ont pas été non plus autorisés à visiter trois autres emplacements donnés comme étant des positions militaires.

## II

### Raisons de la tension dans le secteur du Tel-El-Qadi

12. La récente tension dans le secteur du Tel-El-Qadi (le "Tel Dan" des Israéliens), dont l'incident du 13 novembre a été l'aboutissement, a commencé lorsque Israël a entrepris, pour reprendre les termes du chef de la délégation israélienne auprès de la Commission mixte d'armistice, "de reconstruire la piste le long de la frontière internationale ainsi qu'un fossé de drainage longeant cette piste au nord".

13. Le Président de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne a été informé par le chef de la délégation israélienne, le 23 octobre 1964, que les travaux reprendraient au début de la semaine suivante dans le secteur du Tel Dan, près du poste d'observation No 1 des Nations Unies. Le tracé de la piste serait le même que celui de la piste construite en octobre 1961 et mai 1962. Pour assurer qu'il n'y aurait pas d'empiètement (sur le territoire syrien), des levés topographiques minutieux (effectués par les Israéliens) précéderaient tous travaux dans le secteur. Le tronçon est de la piste, qui suit la lisière nord du Tel-El-Qadi et se poursuit vers l'est en direction du Wadi Assal, avait été construit en octobre 1961 et le tronçon ouest, de la rivière Hasbani en direction du Tel-El-Qadi, en mai 1962. L'Organisme des Nations Unies avait, dans l'un et l'autre cas, demandé

que les travaux soient différés, les parties n'étant pas d'accord sur le tracé de la ligne de démarcation d'armistice dans la zone où ils devaient s'effectuer. Ses efforts en vue de régler le différend ont été vains. Une série d'incidents, avec dans certains cas des échanges de coups de feu, ont eu lieu aussi bien avant les travaux qu'après.

14. Le 25 octobre 1964, le Président a été informé que les travaux projetés s'effectueraient entre les points d'abscisse 2107 et 2115. Il a rappelé au chef de la délégation israélienne qu'une équipe de géomètres mis à la disposition de l'Organisme des Nations Unies par les autorités canadiennes avait procédé à un levé du tracé de la piste israélienne en 1963. Le levé effectué par l'équipe canadienne avait porté sur le tronçon ouest de la piste, à partir de la rivière Hasbani, mais sans atteindre le Tel-El-Qadi (il s'était arrêté au point d'abscisse 21085, à environ 250 m à l'ouest du Tel-El-Qadi, Israël ayant retiré son concours pour la suite des travaux vers l'est).

15. Le 28 octobre 1964, le chef de la délégation israélienne a demandé à l'Organisme de collaborer à un levé topographique de la zone où devait passer la piste à reconstruire, à partir de l'extrémité est de la ligne étudiée par l'équipe canadienne, à l'est du Tel-El-Qadi. Le mandat de l'équipe chargée de ces travaux devait être le même que celui qui avait été convenu pour le levé confié à l'équipe canadienne. En réponse à cette demande israélienne, l'Organisme a désigné un observateur militaire des Nations Unies qui avait des connaissances de topographie. Celui-ci devait tout d'abord rassembler les données cartographiques et autres nécessaires à une étude préalable au levé sur le terrain. Il a été invité à se rendre le 5 novembre à Tel-Aviv, où les dossiers du Service topographique israélien devaient être mis à sa disposition.

16. Il importait aussi de s'assurer le concours des autorités syriennes. En 1963, conformément à l'accord conclu entre les deux gouvernements, l'équipe canadienne avait travaillé séparément avec les experts israéliens et avec les experts syriens. Les autorités syriennes avaient été déçues par les résultats de la collaboration entre l'équipe et leurs experts. L'équipe était parvenue à la conclusion que, pour le tronçon de piste dont elle avait fait le levé, il n'y avait pas d'empiètement israélien en territoire syrien. Mais le principal grief des Syriens était que le levé effectué par l'Organisme s'était, comme on l'a vu, arrêté à 250 m à l'ouest

du Tel-El-Qadi et que les plus importants des "empiètements de la piste israélienne en territoire syrien" se situaient, selon les Syriens, plus à l'est, le long du tronçon dont le tracé n'avait pas été levé.

17. Alors que le Président de la Commission mixte et moi-même (chef d'état-major) nous efforcions ainsi de nous assurer le concours d'Israël et de la Syrie en vue d'arrêter le tracé du tronçon de la piste israélienne qui n'avait pas été levé en 1963, des événements se sont produits dans le secteur du Tel-El-Qadi qui ont compromis le succès de nos efforts.

### III

#### L'incident du 3 novembre

18. Le 3 novembre, un incident s'est produit qui, bien que moins étendu et moins grave, avait certains points en commun avec l'incident du 13 novembre mentionné ci-dessus. Tous les deux se sont produits à peu près au même endroit et, dans les deux cas, l'artillerie est vite entrée en action, des deux côtés. En fait, on peut croire qu'après l'incident du 3 novembre, les deux camps s'attendaient à une répétition. Cela explique sans doute pourquoi le tir a été immédiat et nourri des deux côtés dès le début de l'incident du 13 novembre.

19. Le 3 novembre, le PO No 1 et le PO Alpha ont signalé des coups de feu à partir de 12 h 2 entre des positions israéliennes dans le secteur de Tel-El-Qadi et des positions syriennes dans le secteur de Nukheila. Des mitrailleuses et des armes sans recul ont été utilisées. A 12 h 16, le feu s'est étendu jusqu'au secteur situé derrière le PO Alpha. A 12 h 25, la pente méridionale du Tel-El-Qadi était sous le feu de positions militaires. A 13 h 16, avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu négocié par les observateurs militaires des Nations Unies pour 13 h 20, les tirs se bornaient à des rafales sporadiques de mitrailleuses légères et quelques coups de canon. Le cessez-le-feu a été rompu à 13 h 25 par un coup de fusil venant d'une position militaire syrienne. La délégation israélienne a déposé une nouvelle plainte et demandé une enquête. Le coup de fusil tiré à partir de la position syrienne avait été signalé par les observateurs militaires des Nations Unies.

20. L'incident du 3 novembre a été provoqué non par la présence d'une patrouille militaire sur la piste israélienne dans un secteur où, d'après la délégation syrienne, elle empiète sur le territoire syrien, mais par le fait même qu'on

reconstruit cette partie de la piste. Les travaux avaient commencé le 1er novembre, après un levé israélien au cours duquel, pour éviter tout empiètement de territoire, on avait posé au sol un cordon blanc, qui ne devait être franchi sous aucun prétexte. Le 1er novembre, les travaux préliminaires du levé que l'on envisageait de faire sur cette partie de la piste, en coopération avec l'ONUST, n'avaient pas commencé. L'expert de l'ONUST avait été invité à se rendre à Tel-Aviv le 5 novembre (voir le paragraphe 15 ci-dessus).

21. Au cours de l'enquête sur l'incident du 3 novembre, qui a été faite à la demande de la Syrie, un témoin syrien, confirmé par un autre témoin, a déclaré qu'un coup de semonce avait été tiré à environ 12 heures quand, d'après la plainte syrienne, deux bulldozers et un trieur israéliens ont été mis en marche entre les points 21085 et 29495, "avançant en territoire syrien". Les repères topographiques à ces points n'avaient pas été vérifiés par l'équipe canadienne. Les observateurs des Nations Unies qui ont procédé à l'enquête ont trouvé des repères légèrement différents quant à l'endroit où les Israéliens travaillaient vers 12 heures (voir ci-dessous). Se fondant sur la carte à l'échelle du 1/50 000 annexée à l'Accord d'armistice général, le Président a jugé qu'il était probable que le bulldozer israélien avait empiété sur le territoire syrien. Toutefois, l'échelle du 1/50 000 ne permettait pas de le préciser à quelques mètres près. Il semblait souhaitable qu'une équipe des Nations Unies fît une enquête sur place. En attendant les résultats de cette enquête, ou d'autres renseignements convaincants, et compte tenu du fait que les Israéliens semblaient avoir empiété sur le territoire syrien, d'une part, et que la situation était tendue dans ce secteur de la ligne de démarcation, d'autre part, le Président a demandé au chef de la délégation israélienne de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout empiètement dans la zone des points 21094 à 29505 (les observations faites par les observateurs des Nations Unies étant considérées comme celles qui permettraient de déterminer le plus exactement l'endroit mentionné dans la plainte syrienne).

22. Si, à un endroit quelconque, la route reconstruite qu'empruntent les patrouilles militaires israéliennes empiète sur le territoire syrien, ce ne peut être, comme l'a indiqué le Président, que de quelques mètres. Toutefois, comme le montrent les cartes, quelques mètres peuvent présenter une importance particulière



dans la région de Tel-El-Qadi. On trouve près du Tel une source que la tradition considère comme celle du Jourdain. On peut voir sur la carte au 1/50 000 annexée à l'Accord d'armistice général plusieurs sources à proximité de la ligne de croix noires marquant l'ancienne frontière palestino-syrienne qui constitue dans cette zone la ligne israélo-syrienne de démarcation d'armistice. Deux noms de sources y sont indiqués : l'Ein Tell El Qadi sur le Tel et l'Ein El Liddani à la base nord-ouest du Tel. Au cours de l'enquête sur la plainte de la Syrie relative à l'incident du 3 novembre, un témoin syrien a dit que les cultures des agriculteurs syriens s'étendaient jusqu'à l'extrémité nord de la source Liddani, que la route israélienne passait par cette extrémité où l'on avait semé du blé il y a 4 mois et que les agriculteurs syriens avaient l'habitude d'abreuver leur bétail en ce point particulier.

23. La question relativement secondaire que constitue l'accès des agriculteurs syriens à une source que, disent-ils, ils utilisaient traditionnellement ne peut, dans les circonstances actuelles, manquer d'être liée jusqu'à un certain point, au moins sur le plan sentimental, au conflit qui divise les pays arabes et Israël au sujet de l'utilisation des eaux du Jourdain et de ses affluents.

24. Il semble donc d'autant plus nécessaire de répondre à la question suivante : "La route reconstruite d'Israël passe-t-elle entièrement, comme l'affirme Israël, du côté israélien de la ligne de démarcation d'armistice ou empiète-t-elle à certains endroits sur le territoire syrien, comme l'affirme la Syrie?". Les incidents des 3 et 13 novembre montrent qu'il ne faut pas laisser la question en suspens. Ni la Syrie ni Israël n'accepteraient les résultats d'un levé qui serait unilatéralement effectué par l'autre partie. Les efforts faits dans le passé pour effectuer un levé en commun sont demeurés sans résultat. Peut-être les deux parties accepteraient-elles plus facilement que l'on continue le levé commencé en 1963 par l'équipe canadienne. Chacune serait priée de coopérer avec une équipe d'experts étrangers indépendants qui aurait pour première tâche d'évaluer la documentation mise à sa disposition par l'Organisation des Nations Unies et par les parties et déciderait de ce qu'elle pourrait utiliser. Il se peut aussi que les services cartographiques britannique et français possèdent des documents précieux, datant de l'époque du Mandat, que les deux gouvernements seraient disposés à prêter. Il ne

fait aucun doute qu'un levé ainsi effectué par des experts indépendants aurait une grande valeur et il se pourrait fort bien qu'aucune des parties n'en conteste les résultats.

25. La solution du problème de Tel-El-Qadi qui se pose périodiquement et risque, comme on a pu le voir, de dégénérer en graves incidents signifierait, il faut l'espérer, pour les cultivateurs arabes et israéliens de la région, le retour au calme et contribuerait jusqu'à un certain point à diminuer la tension entre les deux pays. En attendant qu'une solution soit apportée au problème une fois qu'on aura un rapport établi par une équipe indépendante de topographes, le Président de la Commission mixte d'armistice continuerait, avec les moyens dont il dispose, à évaluer, à la demande de l'une ou l'autre des parties, le bien-fondé de toute allégation touchant un franchissement illégal de la ligne de démarcation d'armistice. La procédure que l'on adopterait pourrait être la suivante : dépôt d'une plainte par l'une des parties et enquête effectuée par les observateurs des Nations Unies non seulement sur la plainte, mais sur l'exactitude des repères topographiques cités dans la plainte. Les efforts que pourra déployer le Président ne pourront être couronnés de succès que dans la mesure où les deux parties feront preuve de modération dans les domaines suivants : 1) aucun coup de feu - même pas des coups de semonce - ne devra être tiré (le dépôt d'une plainte est la solution légale au lieu de coups de feu illégaux); 2) suspension des activités au sujet desquelles une partie a porté plainte si le Président estime une telle suspension nécessaire au cours de l'enquête qui sera effectuée ou une fois connus les résultats de l'enquête.

26. Les suggestions qui précèdent seraient superflues si la Commission mixte d'armistice était en mesure de se réunir. Mes prédécesseurs ont indiqué dans des rapports communiqués au Conseil de sécurité qu'en refusant d'assister aux réunions ordinaires, et même aux réunions d'urgence de la Commission mixte d'armistice, à moins que la Syrie accepte de ne pas soulever de questions portant sur la zone démilitarisée, Israël avait empêché les réunions de la CMA, même à l'effet de discuter au titre du paragraphe 8 de l'article VII de la compétence de la CMA en vertu de l'article V. Cette circonstance explique les méthodes provisoires qui sont actuellement appliquées.

27. La méfiance et l'amertume qui marquent les relations entre les deux pays sont en grande partie dues au ferme refus d'Israël de reconnaître à la Syrie aucun titre dans la zone démilitarisée, dont la plus grande partie est actuellement sous l'autorité de fait d'Israël, limitée seulement par les efforts que déploient le Président et les observateurs des Nations Unies pour s'acquitter de leurs responsabilités au titre de l'article V. L'atmosphère de tension qui règne entre les deux pays est aussi la conséquence du refus inébranlable de la Syrie de chercher à mettre fin à son conflit avec Israël. Dans ce climat de tension, l'incident du 13 novembre dans la région de Tel-El-Qadi s'est transformé en une action aérienne contre des villages et des positions militaires.

28. En terminant le présent rapport, je tiens à signaler que des observateurs militaires appartenant à huit Etats Membres ont pris part aux observations et aux enquêtes qui m'ont permis d'établir ce rapport. Leur objectivité et leur dévouement font honneur à eux-mêmes et aux Nations Unies. Le 3 novembre, et plus encore le 13, les observateurs militaires stationnés aux postes d'observation se sont trouvés en danger. Le PO No 1 notamment a été bombardé. Le 13 novembre, un obus de mortier de 120 mm est tombé sur le toit de l'abri et d'autres bombes ont fait explosion à proximité immédiate de l'abri et de la cabane des observateurs. Cependant, les observateurs n'ont pas été atteints et ils ont poursuivi l'exécution de leurs tâches avec leur compétence habituelle.

ANNEXE E - PREMIERE PARTIE

COMMISSION MIXTE D'ARMISTICE ISRAËLO-SYRIENNE

Récapitulation des plaintes présentées par Israël du 7 au 13 novembre 1964

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
8.11.64	0835	7948	Durijat	Coup de feu	Un coup de feu a été tiré de la position militaire syrienne de Durijat vers l'ouest. Les Israéliens n'ont pas riposté.	Aucune enquête demandée
7.11.64		7949	21334-29396 ZDN*	Blindés	Un blindé syrien a pénétré dans la ZDN (zone démilitarisée nord) et se trouvait, le 7.11.64, en position au point 21334-29396.  Enquête également demandée au sujet de la plainte ISMAC-1964-7945 du 7.11.64 concernant des tranchées et positions militaires dans la zone démilitarisée nord à proximité de ce même point	Enquête demandée et effectuée le 9 novembre 1964
9.11.64	1437	8028	ZDN	Pénétration d'éléments militaires	En présence d'observateurs militaires des Nations Unies qui enquêtaient au sujet des plaintes ISMAC-1964-7949 et ISMAC-1964-7945 dans la zone démilitarisée nord, nous avons été sommés de nous arrêter par deux soldats syriens à l'intérieur de la ZD et avons reçu l'ordre de quitter les lieux. D'autres soldats syriens ont été vus dans des positions militaires à l'intérieur de la ZD.	Enquête demandée et effectuée le 10 novembre 1964

\* Zone démilitarisée nord.

## ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
12.11.64	1235	8041	Lac de Tibériade	Coups de feu	Trois bateaux de pêche syriens se trouvaient à 400 m de la rive du lac de Tibériade, en face de l'embouchure du Zaki, en territoire israélien. Un bateau israélien arrivé sur les lieux et se trouvant à 250 m de la rive a essayé des coups de feu d'une position syrienne située le long du Zaki. Il a riposté.	Aucune enquête demandée
13.11.64	1130	8043	Tel-El-Qadi	Coups de feu	Une position militaire syrienne du village de Nukeila a ouvert le feu sur un véhicule israélien se trouvant en territoire israélien à Tel-El-Qadi. Le véhicule a riposté. Vers 1145 Z, le village de Tel-El-Qadi, la colonie de Shar Yashuv, le Kibboutz Dafna et le Kibboutz Dan ont essuyé le feu de blindés, de canons sans recul et de mortiers. Ils ont riposté.  Le cessez-le-feu proposé par l'ONUST pour 1230 Z n'a pas été respecté par les Syriens et les tirs se sont poursuivis jusqu'à 1330 Z, heure à laquelle le cessez-le-feu proposé a pris effet.	Enquête demandée et entreprise le 14 novembre 1964
13.11.64	Entre 1750 Z et 1850 Z		Kibboutz Shamir	Coups de feu	La position militaire syrienne de Bargiat a tiré à la mitrailleuse et au fusil en direction du Kibboutz Shamir. Le Kibboutz n'a pas riposté.	Enquête demandée et effectuée le 14 novembre 1964

## ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	ZDS*	Nature de l'incident	Description	Remarques
7.11.64		8200				Tout au long de la journée, des soldats syriens ont été vus occupant des positions préparées au préalable à Nuqeib	Aucune enquête demandée
8.11.64		8201	"	"	"	id.	id.
9.11.64		8202	"	"	"	id.	id.
10.11.64		8203	"	"	"	id.	id.
11.11.64		8204	"	"	"	id.	id.
12.11.64		8205	"	"	"	id.	id.
13.11.64		8206	"	"	"	id.	id.
7.11.64		8207	2105-2323		Pénétr. militaire	Tout au long de la journée, une section de soldats syriens a occupé des positions militaires au point 2105-2323	Aucune enquête demandée
8.11.64		8208	"	"	"	id.	id.
9.11.64		8209	"	"	"	id.	id.
10.11.64		8210	"	"	"	id.	id.
11.11.64		8211	"	"	"	id.	id.
12.11.64		8212	"	"	"	id.	id.
13.11.64		8213	"	"	"	id.	id.
7.11.64		8214	2093-2675		Pénétr. militaire	Tout au long de la journée, une section de soldats syriens a occupé des positions militaires au point 2093-2675	Aucune enquête demandée
8.11.64		8215	"	"	"	id.	id.
9.11.64		8216	"	"	"	id.	id.
10.11.64		8217	"	"	"	id.	id.
11.11.64		8218	"	"	"	id.	id.
12.11.64		8219	"	"	"	id.	id.
13.11.64		8220	"	"	"	id.	id.

\* Zone démilitarisée sud.

ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
7.11.64		8221	ZDC*	Pénétr. militaire	Tout au long de la journée, des soldats syriens ont occupé des positions militaires dans le delta du Jourdain	Aucune enquête demandée
8.11.64		8222	"	"	id.	id.
9.11.64		8223	"	"	id.	id.
10.11.64		8224	"	"	id.	id.
11.11.64		8225	"	"	id.	id.
12.11.64		8226	"	"	id.	id.
13.11.64		8227	"	"	id.	id.
7.11.64		8228	ZDN	Pénétr. militaire	Tout au long de la journée, des soldats syriens ont occupé des positions au point 2134-2946	Aucune enquête demandée
8.11.64		8229	"	"	id.	id.
9.11.64		8230	"	"	id.	id.
10.11.64		8231	"	"	id.	id.
11.11.64		8232	"	"	id.	id.
12.11.64		8233	"	"	id.	id.
13.11.64		8234	"	"	id.	id.
7.11.64		8235	ZDN	Pénétr. militaire	Tout au long de la journée, des soldats syriens ont occupé des positions sur le Tel-Azazyat	Aucune enquête demandée
8.11.64		8236	"	"	id.	id.
9.11.64		8237	"	"	id.	id.
10.11.64		8238	"	"	id.	id.
11.11.64		8239	"	"	id.	id.
12.11.64		8240	"	"	id.	id.
13.11.64		8241	"	"	id.	id.

\* Zone démilitarisée centrale.

## ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
7.11.64		8242	ZD	Fortifications	Tout au long de la journée, des fortifications et points d'appui syriens ont empiété sur la zone démilitarisée aux points suivants : 2125 2326 2102 2348 2091 2671 2124 2321 2112 2368 2093 2675 2122 2323 2113 2378 2093 2685 2121 2324 2107 2463 2092 2699 2112 2319 2077 2556 2095 2705 2105 2320 2077 2562 2096 2708 2108 2320 2080 2566 2100 2717 2105 2322 2086 2570 2123 2919 2105 2323 2085 2577 2125 2923 2101 2341 2093 2666 2129 2928 2100 2345 2134 2946	Aucune enquête demandée
8.11.64		8243	ZD	Fortifications		id.
9.11.64		8244	"	"		id.
10.11.64		8245	"	"		id.
11.11.64		8246	"	"		id.
12.11.64		8247	"	"		id.
13.11.64		8248	"	"		id.



ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
7.11.64		8249	ZDC	Pacage illicite avec bergers armés	Tout au long de la journée, des troupes arabes gardés par des bergers en armes ont empiété sur le bloc 13027, parcelle 4, dans la zone démilitarisée centrale et ont été observés en train d'y paître	Aucune enquête demandée
8.11.64		8250	"	"	id.	id.
9.11.64		8251	"	"	id.	id.
10.11.64		8252	"	"	id.	id.
11.11.64		8253	"	"	id.	id.
12.11.64		8254	"	"	id.	id.
7.11.64		8255	2085-2590	Travaux agricoles illicites	Tout au long de la journée, des cultivateurs et bergers syriens ont été vus travaillant la terre et faisant paître du bétail en territoire israélien au point 2085-2590 (approx.)	Aucune enquête demandée
8.11.64		8256	"	"	id.	id.
9.11.64		8257	"	"	id.	id.
10.11.64		8258	"	"	id.	id.
11.11.64		8259	"	"	id.	id.
12.11.64		8260	"	"	id.	id.
13.11.64		8261	"	"	id.	id.

ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
7.11.64		8262	"Ligne du Président"	Travaux agricoles illicites	Tout au long de la journée, des agriculteurs syriens ont été vus travaillant dans des champs situés en territoire israélien à l'ouest de la "Ligne du Président", au confluent du Wadi Assal et du Banias, au point 21192-29290 (approx.)	Aucune enquête demandée
8.11.64		8263	"	"	id.	id.
9.11.64		8264	"	"	id.	id.
10.11.64		8265	"	"	id.	id.
11.11.64		8266	"	"	id.	id.
12.11.64		8267	"	"	id.	id.
13.11.64		8268	"	"	id.	id.
9.11.64	Entre 0730 et 0810	8269	21085-23620	Pacage illicite	Un troupeau syrien d'environ 70 moutons, accompagné d'un berger syrien, a franchi la frontière internationale et a été observé en train de paître à l'ouest de la frontière au point 21085-23620 (approx.)	Aucune enquête demandée
9.11.64	1000	8270	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 100 m de la rive devant l'embouchure du Majrassi	Aucune enquête demandée
9.11.64	1030	8271	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 400 m de la rive, devant l'embouchure du Majrassi	Aucune enquête demandée

...

## ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
9.11.64	1030	8272	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 200 m de la rive, devant l'embouchure du Zaki	Aucune enquête demandée
10.11.64	0445	8273	21050-27390	Pacage illicite	Un syrien et quatre chevaux syriens qui avaient franchi la frontière internationale ont été vus à l'ouest de la frontière, au point 21050-27390 (approx.)	Aucune enquête demandée
12.11.64	1215	8274	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 400 m de la rive, devant l'embouchure du Zaki	Aucune enquête demandée
12.11.64	1430	8275	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 200 m de la rive, devant l'embouchure du Majrassi	Aucune enquête demandée
12.11.64	0850	8276	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 150 m de la rive, en face du village de Massudya	Aucune enquête demandée

## ANNEXE E - PREMIERE PARTIE (suite)

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
12.11.64	0940	8277	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 100 m de la rive, en face du village de Massudya	Aucune enquête demandée
12.11.64	1030	8278	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 400 m de la rive, en face du village de Massudya	Aucune enquête demandée
12.11.64	1145	8279	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 200 m de la rive, devant l'embouchure du Zaki	Aucune enquête demandée
13.11.64	0730	8280	Lac de Tibériade	Pêche	Un bateau de pêche syrien qui avait franchi la frontière internationale a été vu pêchant dans les eaux israéliennes du lac de Tibériade à environ 100 m de la rive, en face du Kafr Akeb	Aucune enquête demandée

ANNEXE E - DEUXIEME PARTIE

COMMISSION MIXTE D'ARMISTICE ISRAËLO-SYRIENNE

Récapitulation des plaintes présentées par la Syrie du 7 au 13 novembre 1964

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
7.11.64		8036	ZDC*	Fortifications	Des fortifications et points d'appui israéliens ont empiété aux points suivants : Ferme de Dardara, ferme d'El-Khoury, Gadot, Mishmar Hay Yarden, Tel-Aswad, Tel-Abu-Rish, Maqbarat Banat Yacoub et Shajrat Banat Yacoub	Enquête demandée et en cours
7.11.64		8037	ZDS**	Fortifications	Des fortifications et points d'appui israéliens ont empiété aux points suivants : Tel-Katzir, Ein-Gev, Qal'at el Hish et Ha'on	Enquête demandée et en cours
8.11.64		8038	ZDC	Fortifications	Des fortifications et points d'appui israéliens ont empiété aux points suivants : ferme de Dardara, ferme d'El-Khoury, Gadot, Mishmar Hay Yarden, Tel-Aswad, Tel-Abu-Rish, Maqbarat Banat Yacoub et Shajrat Banat Yacoub	Enquête demandée et en cours

\* Zone démilitarisée centrale.

\*\* Zone démilitarisée sud.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
8.11.64		8039	ZDS	Fortifications	Des fortifications et points d'appui israéliens ont empiété aux points suivants : Tel-Katzir, Ein-Gev, Qal'at el Hish et Ha'on	Enquête demandée et en cours
12.11.64	0730	8040	210925-294985	Pénétration par des éléments militaires	Un véhicule de transport blindé israélien transportant 10 soldats en armes est entré en territoire syrien au point 210925-294985 (approx.)	Aucune enquête demandée
13.11.64	1127	8042	LDA*	"	Un véhicule blindé israélien transport de troupes a empiété de 50 mètres sur le territoire syrien (fait l'objet de la plainte de la Syrie No 4 527) (ISMAC-1964-7934)	Enquête demandée et effectuée le 14 novembre 1964
13.11.64	1127	8044	LDA	Coups de feu	Des blindés et des canons automoteurs de 105 mm israéliens ont ouvert un feu intense sur le village syrien de Nukheila. Des mortiers israéliens ont également ouvert un feu intense sur les villages syriens de Nukheila et d'Abbasieh. A 14 h 55 (heure locale), des appareils israéliens ont lancé de grosses bombes et des bombes au napalm sur les positions militaires syriennes ci-après : Azzazyat, Tel-Ahmar, Zaoura, Bokhaata et sur les villages syriens de Nukheila et d'Abbasieh, Mouhr, Chaaba, Banias et Masz Adda. A 15 heures (heure locale), les forces israéliennes	Enquête demandée et effectuée le 14 novembre 1964 (plainte orale - confirmation non encore requise)

\* Ligne de démarcation d'armistice.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
10.10.64	0400	8048	ZDC	Pénétr. milit.	ont continué à tirer, mettant fin au cessez-le-feu arrangé par le Président. Le feu a finalement cessé après que le Président eut arrangé un deuxième cessez-le-feu. Les forces syriennes ont riposté.	Aucune enquête demandée
10.10.64	0400	8049	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
10.10.64	0400	8050	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.
10.10.64	0825	8051	"	"	Une jeep militaire israélienne transportant cinq soldats armés s'est rendue de Gadot au pont de la ferme d'El-Khoury	id.
10.10.64	1400	8052	"	"	Une jeep militaire israélienne venant de Rosh-Pina a déposé trois soldats armés au poste de police de Mishmar Hay Yerden	id.
10.10.64	0830	8053	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne venant de Ha'on a déposé trois soldats armés à Tel-98	id.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
10.10.64	1200	8054	ZDS	Pénétr. milit.	Un véhicule militaire israélien transportant des soldats armés s'est rendu de Tel-Katzir au poste de police de Samakh	Aucune enquête demandée
10.10.64	1520	8055	"	"	Une jeep militaire israélienne transportant des soldats armés s'est rendue de Ha'on à Ein-Gev	id.
11.10.64	0400	8058	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
11.10.64	0400	8059	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.
11.10.64	0400	8060	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	id.
11.10.64	1245	8061	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant six soldats armés s'est rendue de Yesud Hama'ala au pont de la ferme d'El-Khoury	id.
11.10.64	1430	8062	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant 10 soldats armés s'est rendu de la ferme d'El-Khoury à Yesud Hama'ala	id.
11.10.64	0900	8063	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne transportant six soldats armés s'est rendue du poste de police de Samakh à Tel-98	id.

...



Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
11.10.64	1205	8064	ZDS	Pénétr. milit.	Une camionnette militaire israélienne transportant des soldats armés s'est rendue de Tel-98 à Es-Samra (Ha'on)	Aucune enquête demandée
11.10.64	2000	8065	"	"	Deux véhicules militaires israéliens transportant des soldats armés se sont rendus de Tel-98 à Sh'ar Hagalon	id.
11.10.64	1225	8066	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant sept soldats armés s'est rendue de Ein-Gev à Es-Samra (Ha'on)	id.
11.10.64		8067	ZDC	Travaux agricoles illicites	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqgara et Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	id.
12.10.64		8068	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqgara et Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	id.
13.10.64		8069	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqgara et Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	id.
12.10.64	0400	8070	"	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
12.10.64	0400	8071	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
12.10.64	0400	8072	ZDC	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	Aucune enquête demandée
12.10.64	0730	8073	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant cinq soldats armés s'est rendu de Rosh-Pina au poste de police de Mishmar Hay Yerden	id.
12.10.64	0910	8074	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant sept soldats armés s'est rendu du poste de police de Mishmar Hay Yerden à Rosh-Pina	id.
12.10.64	0945	8075	"	"	Deux véhicules blindés israéliens venant de Rosh-Pina ont déposé une vingtaine de soldats armés au poste de police de Mis'mar Hay Yerden	id.
12.10.64	0945	8076	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant quatre soldats armés s'est rendu de Rosh-Pina au poste de police de Mishmar Hay Yerden	id.
12.10.64	0630	8077	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne s'est rendue de Ha'on à Qal'at el Hish via Ein-Gev	id.
12.10.64	0845	8078	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant cinq soldats armés s'est rendue de Samakh à Tel-98	id.

...

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
12.10.64	1445	8079	ZDS	Pénétr. milit.	Quinze soldats israéliens armés ont été vus en position à Qal'at el Hish	Aucune enquête demandée
13.10.64	0400	8080	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
13.10.64	0400	8081	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.
13.10.64	0400	8082	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	id.
13.10.64	0725	8083	"	"	Un véhicule militaire israélien transportant 25 soldats armés s'est rendu de Rosh-Pina à Gadot	id.
13.10.64	0820	8084	"	"	Trente soldats israéliens armés ont été vus en position au poste de police de Mishmar Hay Yerden	id.
13.10.64	1030	8085	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant cinq soldats armés s'est rendue de Yesud Hamma'ala au pont de la ferme d'El-Khoury	id.
13.10.64	0825	8086	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne transportant des soldats armés s'est rendue de Ha'on à Tel-98	id.
13.10.64	1405	8087	"	"	Deux véhicules militaires israéliens transportant des soldats armés se sont rendus de Ha'on à Ein-Gev	id.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
13.10.64	0515	8088	ZDN*	Pénétr. milit.	Huit soldats israéliens armés ont été vus en position au point 212600-294400 (approx.)	Aucune enquête demandée
14.10.64	0400	8089	ZDC	"	Des soldats israéliens ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
14.10.64	0400	8090	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.
14.10.64	0400	8091	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	id.
14.10.64	1250	8092	"	"	Une jeep militaire israélienne transportant quatre soldats armés s'est rendue du poste de police de Mishmar Hay Yerden à la ferme d'El-Khoury	id.
14.10.64	0815	8093	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne s'est rendue de Samakh à Tel-98	id.
15.10.64	0400	8094	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
15.10.64	0400	8095	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.

\* Zone démilitarisée nord.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
15.10.64	0400	8096	ZDC	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	Aucune enquête demandée
15.10.64	1600	8097	"	"	Une jeep militaire israélienne transportant quatre soldats armés s'est rendue du poste de police de Mishmar Hay Yarden à Rosh-Pina	id.
15.10.64	0910	8098	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne transportant six soldats armés s'est rendue du poste de police de Samakh à Tel-98	id.
15.10.64	0935	8099	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant cinq soldats armés s'est rendue de Ha'on à Qal'at el Hish	id.
14.10.64		8100	ZDC	Travaux agricoles illicites	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	id.
15.10.64		8101	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	id.
16.10.64		8102	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	id.
16.10.64	0400	8103	"	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209040-270450 (approx.)	id.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
16.10.64	0400	8104	ZDC	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	Aucune enquête demandée
16.10.64	0400	8105	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	id.
16.10.64	0600	8106	"	"	Une jeep militaire israélienne venant du poste de police de Mishmar Hay Yerden a déposé trois soldats armés au pont de la ferme d'El-Khoury	id.
16.10.64	1200	8107	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant six soldats armés s'est rendue de Gadot au pont de la ferme d'El-Khoury	id.
16.10.64	0655	8108	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne venant de Ha'on a déposé quatre soldats armés à Qal'at el Hish	id.
16.10.64	0715	8109	"	"	Un véhicule militaire israélien venant de Ein-Gev a déposé trois soldats armés à Qal'at el Hish	id.
17.10.64	0400	8110	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
17.10.64	0400	8111	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
17.10.64	0400	8112	ZDC	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	Aucune enquête demandée
17.10.64	1125	8113	"	"	Une jeep militaire israélienne transportant quatre soldats armés s'est rendue de Mishmar Hay Yarden à la ferme d'El-Khoury	id.
17.10.64	0815	8114	ZDS	"	Une camionnette militaire israélienne transportant des soldats armés s'est rendue de Ha'on à Ein-Gev	id.
17.10.64	0930	8115	ZDN	"	Deux bulldozers israéliens ont commencé à creuser quatre tranchées pour des véhicules blindés au point 212600-294500 (approx.)	id.
18.10.64	0400	8116	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	id.
18.10.64	0400	8117	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	id.
18.10.64	0400	8118	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	id.

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
18.10.64	0350	8119	ZDC	Pénétr. milit.	Dix soldats israéliens armés ont été vus en position sous les quinquinas, sur la rive occidentale du Jourdain	Aucune enquête demandée
18.10.64	1105	8120	"	"	Un véhicule blindé israélien venant de Rosh-Pina a déposé trois soldats armés au poste de police de Mishmar Hay Yerden	id.



Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
18.10.64		8121	ZDC	Travaux agric. illicites	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	Aucune enquête demandée
19.10.64		8122	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	"
20.10.64		8123	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	"
20.10.64	1120	8124	IDA	Survol	Un avion à réaction israélien venant de l'ouest à survolé le territoire arabe (Néran), puis est rentré en territoire israélien	"
19.10.64	0400	8125	ZDC	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	"
19.10.64	0400	8126	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	"
19.10.64	0400	8127	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	"
19.10.64	0340	8128	"	"	Neuf soldats israéliens armés ont été vus sous les quinquinas sur la rive ouest du Jourdain	"
19.10.64	0640	8129	ZDS	"	Un camion de l'armée israélienne transportant des militaires armés a quitté Ha'on en direction d'Fin-Gev	"

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
19.10.64	1200	8130	ZDS	Pénétr. milit.	Une camionnette militaire est arrivée à Tel-98 et y a déposé trois soldats	Aucune enquête demandée
20.10.64	0400	8131	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	"
20.10.64	0400	8132	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	"
20.10.64	0400	8133	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	"
20.10.64	0650	8134	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant trois soldats armés est allé du poste de police de Mishmar Hay Yerden à Rosh-Pina	"
20.10.64	0345	8135	ZDS	"	Une jeep de l'armée israélienne est allée de Samakh à Tel-98	"
21.10.64	0400	8136	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	"
21.10.64	0400	8137	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	"
21.10.64	0400	8138	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	"
21.10.64	1245	8139	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant des soldats armés est allé de Rosh-Pina au poste de police de Mishmar Hay Yerden	"

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
21.10.64	1345	8140	ZDC	Pénétr. milit.	Une camionnette de l'armée israélienne transportant sept soldats armés est allée de Yesud Hamma'ala à Jadot	Aucune enquête demandée
21.10.64	0600	8141	ZDS	"	Un véhicule militaire israélien transportant quinze soldats armés est allé de Ha'on à Fin-Gev	"
21.10.64	0645	8142	"	"	Un véhicule militaire israélien transportant des soldats armés s'est rendu d'Ein-Gev à Qal'at el Hish	"
22.10.64	0400	8143	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	"
22.10.64	0400	8144	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	"
22.10.64	0400	8145	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	"
22.10.64	1205	8146	"	"	Deux véhicules militaires israéliens transportant 15 soldats armés sont allés de Rosh-Pina à Jadot	"
22.10.64	1320	8147	"	"	Deux véhicules blindés israéliens sont allés de Yesud Hamma'ala à la ferme d'El-Khoury, où ils ont déposé 8 soldats en armes	"
22.10.64	0540	8148	ZDS	"	Un véhicule militaire israélien transportant des soldats armés s'est rendu de Ha'on à Tel-98	"
22.10.64	0920	8190	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant des soldats armés s'est rendue de Tel-98 à Samakh	"

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
21.10.64		8149	ZDC	Cult. ill.	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	Aucune enquête demandée
22.10.64		8150	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	"
23.10.64		8151	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqqara, Ghannameh et à la ferme d'El-Khoury	"
23.10.64	0920	8152	IDA	Survol	Un avion à réaction israélien venant de l'ouest a survolé la ferme d'Iz El Dine en territoire syrien	"
23.10.64	0925	8153	"	"	Deux avions israéliens venant de l'ouest ont survolé Fiq en territoire syrien	"
23.10.64	1030	8154	"	"	Deux avions à réaction israélien venant de l'ouest ont survolé la ferme d'Iz El Dine en territoire syrien	"
24.10.64	1055	8155	"	"	Un avion à réaction israélien venant de l'ouest a survolé la douane en territoire syrien	"
23.10.64	0400	8156	ZDC	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	"
23.10.64	0400	8157	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	"

...

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
23.10.64	0400	8158	ZDC	Pénétr. milit.	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	Aucune enquête demandée
23.10.64	1540	8159	"	"	Un véhicule blindé israélien venant de Rosh-Pina a déposé 4 soldats armés au poste de police de Mishmar Hay Yerden	"
23.10.64	0815	8160	ZDS	"	Un camion militaire israélien venant d'Ein-Gev a déposé 3 soldats armés à Qal'at el Hish	"
23.10.64	1000	8161	"	"	Un véhicule militaire israélien transportant des soldats armés s'est rendu de Samakh à Tel-98	"
23.10.64	1815	8162	"	"	Un véhicule militaire israélien transportant des soldats armés s'est rendu de Samakh à Tel-98	"
24.10.64	0400	8163	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	"
24.10.64	0400	8164	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	"
24.10.64	0400	8165	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	"
24.10.64	0640	8166	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant 6 soldats armés est allé du poste de police de Mishmar Hay Yerden à Rosh-Pina.	"
24.10.64	0425	8167	ZDS	"	Un camion militaire israélien transportant des soldats armés est allé de Samakh à Tel-98	"

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
24.10.64	0635	8168	ZDS	Pénétr. milit.	Un véhicule militaire israélien transportant des soldats armés est allé de Ha'on à Tel-98	Aucune enquête demandée
25.10.64	0400	8169	ZDC	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209240-270450 (approx.)	"
25.10.64	0400	8170	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 209000-270000 (approx.)	"
25.10.64	0400	8171	"	"	Des soldats israéliens armés ont été vus en position au point 208960-268860 (approx.)	"
25.10.64	1100	8172	"	"	Un véhicule blindé israélien transportant 6 soldats armés est allé du poste de police de Mishmar Hay Yerden à Rosh-Pina	"
25.10.64	0640	8173	ZDS	"	Une jeep de l'armée israélienne transportant des soldats armés est allé de Ha'on à Ein-Gev	"
25.10.64	1215	8174	"	"	Un véhicule militaire israélien transportant des soldats armés est allé de Tel-98 au terrain de basket-ball	"
25.10.64	1130	8175	"	"	Une camionnette militaire israélienne transportant 7 soldats armés est allée d'Ein-Gev à Ha'on	"
25.10.64		8176	ZDC	Travaux agric. illicites	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baggara, Ghannameh et à la ferme d'EL-Khoury	"

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
26.10.64		8177	ZDC	Travaux agric. illicites	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqara, Ghannameh et à la ferme d'EL-Khoury	Aucune enquête demandée
27.10.64		8178	"	"	Des Israéliens ont commencé à travailler la terre en territoire arabe à Baqara, Ghannameh et à la ferme d'EL-Khoury	"
9.11.64		8179	"	Fortif.	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : ferme de Dardara, ferme d'EL-Khoury, Gadot, Mishmar Hay Yerden, Tel-Aswad, Tel-Abu-Rish, Maqbarat Banat Yacoub et Shajrat Banat Yacoub	Enquête demandée et en cours
9.11.64		8180	ZDS	"	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : Tel-Katzir, Ein-Gev, Qal'at el Hish et Ha'on	"
10.11.64		8181	ZDC	"	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : ferme de Dardara, ferme d'EL-Khoury, Gadot, Mishmar Hay Yerden, Tel-Aswad, Tel-Abu-Rish, Maqbarat Banat Yacoub et Shajrat Banat Yacoub	"
10.11.64		8182	ZDS	"	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : Tel-Katzir, Ein-Gev, Qal'at el Hish et Ha'on	"

Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
10.11.64	1137	8183	IDA	Survol	Un avion a réaction a survolé le territoire syrien (Quneitra) puis est rentré en territoire israélien	Aucune enquête demandée
11.11.64		8184	ZDC	Fortif.	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : ferme de Dardara, ferme d'El-Khoury, Gadot, Mishmar Hay Yerden, Tel-Aswad, Tel-Abu-Rish, Maqbarat Banat Yacoub et Shajrat Banat Yacoub	Enquête demandée et en cours
11.11.64		8185	ZDS	"	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : Tel-Katzir, Ein-Gev, Qal'at el Hish et Ha'on	"
12.11.64		8186	ZDC	"	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : ferme de Dardara, ferme d'El-Khoury, Gadot, Mishmar Hay Yerden, Tel-Aswad, Tel-Abu-Rish, Maqbarat Banat Yacoub et Shajrat Banat Yacoub	"
12.11.64		8187	ZDS	"	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : Tel-Katzir, Ein-Gev, Qal'at el Hish et Ha'on	"
13.11.64		8188	ZDC	"	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : ferme de Dardara, ferme d'El-Khoury, Gadot, Mishmar Hay Yerden, Tel-Aswad, Tel-Abu-Rish, Maqbarat Banat Yacoub et Shajrat Banat Yacoub	"



Date de l'incident	Heure (Temps Z)	Plainte No	Lieu	Nature de l'incident	Description	Remarques
13.11.64		8189	ZDS	Fortif.	Des fortifications et points d'appui israéliens empiètent aux points suivants : Tel-Katzir, Ein-Gev, Qal'at en cours el Hish et Ha'on	Enquête demandée et
13.11.64	1255	8194	IDA	Survola	Des avions à réaction israéliens ont survolé le territoire syrien à Tel Azizyate et à Baquata	Aucune enquête demandée
13.11.64	1330	8194	"	"	Six avions à réaction israéliens ont survolé le territoire syrien (Quneitra)	"
13.11.64	1330	8194	"	"	Des avions à réaction israéliens ont survolé le territoire syrien (Baquata)	"
13.11.64	1345	8194	"	"	Des avions à réaction israéliens ont survolé le territoire syrien (Zaoura)	"
13.11.64	1420	8194	"	"	Un avion à réaction israélien a survolé le territoire syrien (Zaoura et Nakhilé)	"
13.11.64	1517	8194	"	"	Deux avions à réaction israéliens ont survolé le territoire syrien (Ferme d'Iz El Dine)	"

